

TRAVAIL SAISONNIER

ENQUETE QUALITATIVE EN SUD DORDOGNE

Contexte : En préalable à l'étude INSEE, les 2 MDE ont réalisé par leurs propres moyens une enquête qualitative auprès de 190 employeurs et 200 saisonniers de la zone.

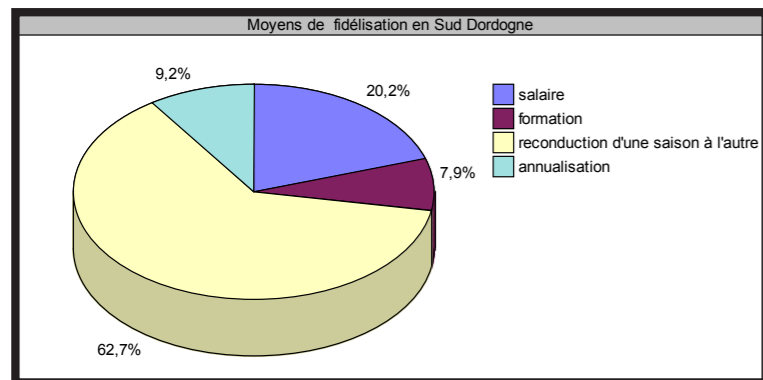
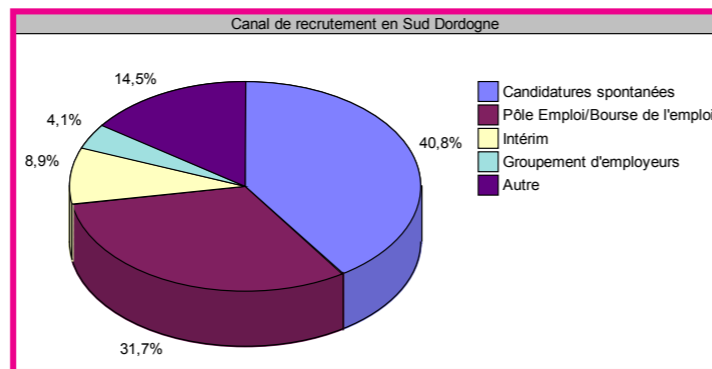
Objectif : Qualifier les problématiques liées à l'emploi, la formation, la mobilité professionnelle...

Moyens : 2 questionnaires distincts ont été élaborés. L'enquête a été réalisée d'avril à juin 2010 dans 4 secteurs professionnels (IAA, agriculture, tourisme, commerce/service) et avec des travailleurs saisonniers identifiés (5% d'étudiants seulement), essentiellement en face à face et parfois par téléphone.

Volet employeurs

45 % des employeurs interrogés déclarent rencontrer des **difficultés de recrutement**.

Postes à difficulté :	Les raisons :
Cuisinier 42.9 %	Manque de profils 27.3 %
Serveur 34.9 %	Personnel peu qualifié 26 %
Animateur 14.3 %	Problème de motivation 10.4 %
H/F de ménage 11.1 %	Durée de contrat trop courte 9.1 %
Aide agricole 9.5 %	



87 % des employeurs interrogés déclarent **fidéliser leurs salariés saisonniers**

Outils utilisés par les employeurs **pour intégrer** les nouveaux saisonniers :

- 26.9 %** par une **visite de l'entreprise**
- 29.9%** par une **présentation** aux collègues
- 19.8%** par une **formation** interne.

Formation :

- **59 %** des employeurs interrogés déclarent ne pas connaître les dispositifs de formation des CDD saisonniers
- **49 %** des employeurs interrogés déclarent ne pas remettre le BIAF (Bordereau Individuel d'Accès à la Formation) à leurs saisonniers en fin de contrat
- **37 %** d'entre eux déclarent ne pas savoir si le BIAF est remis à leurs saisonniers en fin de contrat

Volet saisonniers

70 % déclarent avoir effectué une **saison en 2008 et en 2009**.

45 % déclarent avoir effectué la saison 2009 **chez le même employeur** qu'en 2008

Durée moyenne d'un contrat saisonnier en Sud Dordogne : d'environ **4 mois**
91 % des **contrats** saisonniers sont à **temps plein**

32 % des personnes interrogées déclarent avoir une autre activité en dehors de leur saison principale.

61 % déclarent être **demandeur d'emploi hors saison** principale.

Mobilité : **75 %** des saisonniers déclarent posséder le **permis B**.

71 % déclarent posséder une **voiture**, **13 %** un **scooter**.

25 % déclarent rencontrer des **difficultés** pour se déplacer.

Distance acceptée pour se rendre sur leur lieu de travail :

Bassin d'emploi	Périgord Noir	Bergeracois	TOTAL
Moins de 10	9,0% (18)	9,5% (19)	18,5% (37)
De 10 à 20	20,0% (40)	21,0% (42)	41,0% (82)
Plus de 20	21,0% (42)	19,5% (39)	40,5% (81)
TOTAL	50,0% (100)	50,0% (100)	

Santé :

Parmi les 74 % ne l'ayant pas passée sur les 12 mois précédents, **14% n'ont jamais passé de visite médicale du travail.**

- **12 %** déclarent rencontrer des **problèmes de santé** dus à la saison.
- **26 %** déclarent **avoir passé une visite médicale** du travail lors de leur dernière saison.

Formation :

- **42 %** des saisonniers ont une **formation de niveau V** (CAP/BEP)
- **20 %** des saisonniers déclarent avoir suivi une **formation** professionnelle au cours des **3 dernières années**. Parmi eux, **39 %** disent que cette formation leur a permis d'**obtenir un emploi plus qualifié**
- **50 %** déclarent **connaître les dispositifs de formation** professionnelle pour les CDD et le BIAF (Bordereau Individuel d'Accès à la Formation).

En moyenne **29 %** ont un projet de formation professionnelle, cela monte à **42%** en Périgord Noir



Les résultats de l'étude ont été dévoilés hier. PHOTO T. C. J.

Qui sont-ils et où travaillent-ils ?

■ 50 % des saisonniers ont moins de 25 ans et 43 % sont employés à temps partiel. La durée moyenne d'un contrat est de 45 jours, mais 1 000 personnes travaillent plus de quatre mois par an, dont la moitié auprès d'une trentaine de groupements d'employeurs agricoles. L'agriculture ainsi que l'hôtellerie-

restauration sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois, suivies par les activités récréatives, culturelles et sportives, le commerce et les industries alimentaires.

L'étude a répertorié 8 700 personnes et 1 300 employeurs pour un total de 10 000 contrats saisonniers en 2007.

Des saisonniers à l'année ?

EMPLOI Selon une étude, ces travailleurs tendraient vers un statut d'employés itinérants

« Chaque année dans notre secteur, 10 000 emplois se font et se défont. Ce chiffre mérite d'être pris en considération, sur les plans économique, social et humain. » Président départemental de l'Union des métiers de l'hôtellerie et coprésident de l'Espace saisonniers, Jean-Luc Bousquet résume en une phrase la nécessité de l'étude qui vient d'être réalisée sur l'emploi des saisonniers par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) Aquitaine et les maisons de l'emploi du Périgord noir et du Sud-Dordogne.

Les résultats (1) ont été présentés hier matin au centre d'accueil de la préhistoire, aux Eyzies, en présence de différents acteurs économiques et sociaux du Bergeracois et du Sarladais. Si cette étude se base sur des chiffres récoltés en 2007, les intervenants ont spécifié « qu'aucun grand bouleversement structurel n'est venu entre-temps fausser les données ».

Vers la professionnalisation

Cette étude s'inscrit dans le cadre des actions entreprises depuis 2003 pour améliorer les conditions de travail des saisonniers. « Nous disposons désormais d'un véritable outil, apte à apporter une bonne connaissance du tissu économique local afin de résoudre les problèmes liés au lo-

gement ou encore à la formation », estime Yves Eveno, secrétaire régional de la CFDT et coprésident de l'Espace saisonnier.

Une image très précise donc pour continuer à aller vers une véritable professionnalisation des saisonniers qui, en développant plusieurs compétences, pourraient étendre leurs périodes de contrats sur plusieurs métiers, via un système de passerelles entre les entreprises et par la mobilité entre secteurs, voire entre régions. Les saisonniers tendraient alors vers un statut d'employés itinérants.

Mise en adéquation

Ces emplois étant par définition impossibles à délocaliser, les enjeux économiques sont énormes. Des actions seront mises en place en ce sens dès 2012, entre autres avec la généralisation de la mise en adéquation entre l'offre et la demande. C'est ce qui a été fait par exemple cette année à Eurallis, à Sarlat. En 2010, la société avait dû faire 700 déclarations d'embauche pour retenir 250 saisonniers devant participer au surcroît d'activités avant les fêtes ; elle n'en a fait à la fin de l'été que 250, avec 98 % de réussite.

Titia Carrizay-Jasick

(1) Ils sont téléchargeables sur www.insee.fr et www.mdepn.com.



Objet : travail saisonniers
Dossier suivi par Chantal Berthomé
☎ 05 53 31 56 32
mèl : espace.saisonniers@mdepn.com

Pour en savoir plus sur l'étude INSEE
www.mdepn.com/saisonniers

Sarlat, le 02 novembre 2011

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise,
salariés et élus du Périgord Noir

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons l'étude sur le travail saisonnier en sud-Dordogne réalisée par l'INSEE Aquitaine et la Maison de l'emploi du Périgord Noir avec l'appui de partenaires, dont la Région Aquitaine et Pôle emploi.

Sur bien des points cette « photographie » confirme ce que nous savons, sur d'autres vous serez peut-être surpris(e). Ce travail a pris plus d'une année de préparation, puis de réalisation : il ouvre le débat et sensibilise sur la diversité des saisons touristique, agricole, agro-alimentaire. Quasiment toute l'année est couverte par des pics d'activité, de nature et d'intensité différentes, mais qui appellent des compétences professionnelles et une organisation dans les entreprises. C'est un sujet important et complexe, qui mérite l'attention de tous : milieux économiques, représentants des salariés, élus, administrations, organismes de formation...

Quelques chiffres du travail saisonnier en sud-Dordogne (de Sarlat à Bergerac) : en 2007 les emplois saisonniers représentaient 10 % des contrats de travail signés dans l'année, ils concernaient environ 1.300 entreprises et 8.700 saisonniers. Parmi eux, un millier était identifié comme salarié saisonnier de plus de 4 mois. Autant dire que c'est un sujet majeur de notre économie.

Cette étude produit des statistiques qu'il faut parfois relativiser, notamment sur les salaires. D'autant que les saisonniers ont fort heureusement des activités complémentaires. L'intérêt de l'étude réside surtout dans la dynamique qu'elle crée.

Employeurs et travailleurs saisonniers méritent vraiment que des solutions soient apportées à leurs problèmes, certes souvent complexes mais humainement si importants. La législation et les dispositifs collectifs ne sont pas toujours adaptés aux réalités saisonnières, que ce soit pour le logement, la formation continue, le partage de compétences, la mobilité, la prévention des risques professionnels... Les attentes restent nombreuses malgré tout ce qui a déjà été fait. Avec l'Espace saisonniers du Périgord Noir, nous espérons poursuivre ensemble l'action entreprise depuis 4 ans et relever collectivement les défis qui se présentent à nous.

Veuillez d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Luc BOUSQUET et **Yves EVENO**
Président départemental de l'UMIH Secrétaire régional de la CFDT
Coprésidents de l'Espace Saisonniers